

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 14 septembre 2017**

---

Le 14 septembre 2017, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

**Présents :** Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Géa MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

**Absent :** Natacha SANNIER

**Absent ayant donné pouvoir :** Françoise TROUBOUL à Monique LE CREN, Hélène LUQUOT à Géa MEESTERBERENDS

Secrétaire : Nathalie BOULBEN

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 7 septembre 2017

Le procès-verbal du 10 juillet 2017 est adopté après modifications demandées par Christian LE FLOCH.

**1) TRAVAUX DE VOIRIE 2017**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les offres parvenues en mairie suite à l'appel d'offres en procédure adaptée relatif aux travaux de réfection de voirie 2017 concernant la portion de VC 6 reliant Pont-Neuf à Rosquéo (environ 1 km de voies).

Monsieur Vincent Barré, du cabinet Le Bihan et Associés, en charge de la maîtrise d'œuvre, présente les 3 offres parvenues en mairie accompagnées de 2 propositions de variantes :

<b>PIGEON BRETAGNE SUD</b>	<b>EUROVIA</b>	<b>COLAS</b>	<b>EUROVIA VARIANTE</b>	<b>COLAS VARIANTE</b>
36 561,19 €	41 621,60 €	34 664,00€	39 870,40 €	29 717,00 €

Au vu des valeurs techniques identiques des trois candidats, c'est le critère prix pour 70 % qui détermine l'offre retenue. La variante proposée par Colas convient également au Conseil Municipal. Pour rappel, les travaux étaient estimés à 44 461,00 € HT.

Nathalie BOULBEN demande où seront traités les déchets.

Le bureau d'étude répond qu'ils seront traités à la centrale d'enrobé.

Alain PERRON demande quand le contrôle de température a lieu.

Le bureau d'études répond qu'il a lieu à la mise en œuvre.

Jean Paul HARRE s'interroge sur le devenir des matériaux suite au rabotage à l'extrémité.

Le bureau d'étude précise que les matériaux sont repris par l'entreprise.

Alain PERRON souhaite connaître la durée de garantie de la variante

Le bureau d'études indique que la durée de vie est de 20-25 ans avec une garantie d'un an

Christian LE FLOCH souhaite savoir si d'autres communes ont expérimenté la variante.

Le bureau d'étude précise que Querrien et Quimperlé ont mis en œuvre ce type d'enrobé

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Colas avec la variante pour un montant de 29 717,00 € HT et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **2) ARRET DU SCOT DE ROI MORVAN COMMUNAUTE PAR LE PETR Pays COB**

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Pays Centre Ouest Bretagne a récemment changé de statut et est devenu un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Ce changement de statut entraîne la prise de compétence SCoT par le Pays COB en lieu et place de l'EPCI.

Le 21 juin dernier, le comité syndical a donc arrêté le projet de SCoT de Roi Morvan Communauté. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce projet dans un délai de 3 mois.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'arrêt du SCoT de Roi Morvan Communauté.

## **3) MODIFICATION DES STATUTS ROI MORVAN COMMUNAUTE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est actuellement optionnelle.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, la compétence assainissement deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Aussi, si la compétence SPANC reste optionnelle, Roi Morvan Communauté sera dans l'obligation d'intervenir également pour l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Afin que le transfert de la compétence assainissement collectif ne soit effectif qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Roi Morvan Communauté a approuvé la modification des statuts comme suit :

- Point 2 – Compétences optionnelles
  - ✓ Suppression du point 2.5. : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle des installations nouvelles, réhabilitées et existantes
- Point 3 – Compétences facultatives
  - ✓ Ajout du point 3.8. : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle des installations nouvelles, réhabilitées et existantes

Sur proposition du Président de RMCom, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts telle que présentée ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts.

## **4) SOLIHA – GARANTIE EMPRUNT TRAVAUX LOGEMENT LOCATIF DU VETVEUR**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de SOLiHA pour la garantie d'un emprunt afférent à des travaux importants de remise à niveau d'une maison locative sociale au lieu-dit Vetveur sur la Commune.

Le montant total des travaux est estimé à 60 000€. Un prêt PHBB distribué par la Caisse des Dépôts et Action Logement à hauteur de 20000€ pourrait être contracté si la Commune se porte garant.

Après discussion, le Conseil Municipal accorde sa garantie au prêt contracté par SOLiHA pour cette opération et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **5) BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 1**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante pour le budget principal :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Article 2051	+ 2 000,00 €	Article 1342	+ 916,00 €
Article 2183	+ 1 500,00 €		
Article 2184	- 10 000,00 €		
Article 2188	+ 2 500,00 €		
Article 2315	+ 4 916,00 €		

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.

#### **6) BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE 1**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante pour le budget assainissement :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Article 706129	+ 2 398,00 €		
Article 61523	- 2 398,00 €		

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 proposée pour le budget assainissement.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Informations :

- Une antenne-relais va être mise en œuvre par TDF à la Villeneuve. Alain PERRON voudrait une garantie pour qu'il y ait plusieurs opérateurs. Mme Le Maire répond qu'il n'y a pas de garantie possible mais que la mairie en a fait la demande
- 5431 € annuels perçus au titre de la DGD pour l'extension des horaires de la médiathèque
- Remerciement de l'association La Gourinoise contre le cancer
- Remerciement de l'association Marc'h Ha Karr pour la randonnée effectuée sur les chemins de Lanvénegen
- Réflexion en cours sur la collecte d'amiante par Roi Morvan Communauté
- Tournage du film « bienvenue Mister Chang » sur la Commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet privée d'épicerie verra le jour sur la Commune en lieu et place de l'ancienne épicerie. Par rapport à l'association Epi'Cultur'ailes, ça remet en cause la mise à disposition gratuite d'un local du fait de leur activité d'épicerie.

L'association propriétaire de l'ancienne école privée a fait une proposition de vente à hauteur de 150 000€.

Alain PERRON précise qu'il faut attendre d'avoir un projet

Christian LE FLOCH précise que le projet sera soumis à la réglementation ERP

Mme le Maire indique qu'il y a un projet de gîte communal qui nous a été présenté par le CAUE.

Christian LE FLOCH propose de réfléchir à un regroupement avec plusieurs communes pour exposer les difficultés rencontrées à cause du désert médical.

Fin de séance à 23h00.